



Droit d un cautionnaire immobilier

Par **marie34**, le **09/04/2008 à 11:10**

Bonjour. Voila ma question un peu compliquée. Suite a un achat d un commerce mes beaux parents se sont portés caution en hypothéquant leur maison. Maintenant ils veulent la vendre et mettre l argent qu il reste a donner a la banque sur un compte bloqué au nom de la banque qui a demandée l hypothèque de leur maison .ils me disent qu en faisant cela ils deviendraient gérant majoritaire de mon entreprise sans mon accord. Peuvent ils devenir gérant sans ma signature et quels sont les droits des cautionnaires . Je suis seule gérante de mon entreprise. Merci de me répondre car ma belle mère qui est aussi ma comptable me donne 1 mois pour que je trouve un autre cautionnaire a sa place sinon elle fera exactement ce que je vous ai dit plus haut. Une autre question combien de mois dois je donner de préavis a ma comptable car vu tout ces problèmes je désire en changer.